

PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 15 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité départemental du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Madame La Préfète et Monsieur le Président du Conseil départemental ont réuni le 14 novembre 2017 le 2^{ème} Comité de pilotage du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public : une disposition de la loi NOTRe

La loi NOTRe du 7 août 2015 contient des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population. Son article 98 indique le cadre d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ». Le SDAASP répond à deux objectifs principaux :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services du public sur le territoire départemental.
- Proposer des solutions en matière de maintien ou d'amélioration des services dans les territoires en déficit.

Une gouvernance partagée et concertée

Élaboré conjointement entre l'État et le Département, le schéma départemental devra définir, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à conforter ou renforcer l'offre de services.

Il devra également comprendre un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

En Dordogne, la première étape qui consistait à réaliser un diagnostic territorial permettant de recenser l'offre existante et les besoins exprimés est désormais achevée. Ce premier travail a fait l'objet d'une consultation de la population, des élus, et des acteurs du territoire. Grâce à ce travail de concertation, les premiers éléments de diagnostic ont été :

- complétés par des éléments relevant d'autres schémas,
- partagés et alimentés par les résultats d'un questionnaire grand public et élus,
- abondés par des contributions issues de réunions collectives et de séminaires d'échanges avec les intercommunalités (les 7 juillet et 9 septembre derniers).

Des enjeux prioritaires et un plan d'action complet

Lors de ce 2^{ème} comité de pilotage, Madame La Préfète et Monsieur le Président du Conseil départemental ont ainsi pu présenter les résultats de ce travail, les 7 enjeux issus du diagnostic, ainsi que les axes stratégiques d'intervention définis comme prioritaires pour la Dordogne.

Les 7 enjeux prioritaires :

- 1- Construire un socle de services de base pour tous,
- 2- Garantir un maillage équitable du territoire en offre de services,
- 3- Développer les services de soins et de santé de proximité,

- 4- Accompagner les publics en situation de fragilité,
- 5- S'engager en faveur de l'éducation et de la jeunesse,
- 6- Renforcer l'accès et l'usage numérique,
- 7- Faciliter le déplacement vers les services.

Ils sont complétés par 18 axes stratégiques :

Socle de services pour tous

- 1- Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de services
- 2- Permettre aux habitants l'accessibilité aux services du quotidien
- 3- Améliorer l'accueil et l'orientation des publics

Maillage territorial

- 4- Soutenir les dynamiques de centralités des bourgs centres
- 5- Accompagner le développement économique des territoires
- 6- Faciliter la rencontre de l'offre et de la demande foncière pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement
- 7- Accompagner les territoires identifiés comme fragiles

Offre de soins

- 8- Garantir l'égal accès aux soins pour tous
- 9- Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires
- 10- Relancer la démographie médicale

Accès aux services pour les publics les plus fragiles

- 11- Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés aux services (personnes âgées et personnes en situation sociale de fragilité)

Un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation

- 12- Structurer l'offre éducative
- 13- Développer les politiques en faveur de la jeunesse
- 14- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Accessibilité numérique

- 15- Renforcer l'accès aux services numériques
- 16- Faciliter l'usage numérique



Mobilité

- 17- Développer le maillage en infrastructures
- 18- Élargir l'offre de service de mobilité

Le prochain COPIL qui se tiendra le 11 décembre aura vocation à présenter le projet de plan d'action du schéma. Il appartiendra ensuite au conseil départemental de délibérer à son sujet et à l'État de l'approuver.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
